AR Prefecture

047-214701955-20240926-DEL1122024-DE
Reçu le 01/10/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

OBJET :
Travaux d'aménagement de la contre-allée d'Albret – Convention de financement avec Albret Communauté

N° 112/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 26 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DESSAINTS, GARBAY, TESSARIOL, DULOUARD, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame GARBAY.
Mesdames GREGOIRE et VILLEREGNIER et Monsieur GOUJON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 4 juillet 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur DUFAU

La Commune de Nérac a convenu de la nécessité de réaménager la portion de voirie départementale entre la Rue Lafayette et la Place du Général Leclerc.

Considérant que cet espace, à vocation de stationnement, sera aménagé dans l'esprit des contre allées d'Albret, la commune de Nérac a convenu avec la Communauté de Communes Albret Communauté, la participation de celle-ci au subventionnement des travaux et à la rétrocession future en qualité de parking attenant à une voie départementale.

Dans le cadre de la charte voirie, la commune, étant maître d'ouvrage de l'opération, finance l'ensemble des travaux pour un montant de 148 970,70 € H.T.

Il sera demandé à la Communauté de Communes Albret Communauté une participation financière de 53 852,00 €, correspondant à 36 % du montant H.T, non compris les aménagements suivants (paysager, mobilier urbain, réseau pluvial canalisé).

AR Prefecture

047-214701955-20240926-DEL1122024-DE
Reçu le 01/10/2024

Il est précisé que l'entretien de l'ensemble relèvera, par nature, comme le reste des contrallées, de la compétence voirie de l'E.P.C.I. Albret Communauté.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du rapporteur
Considérant la convention jointe
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le programme technique et le montant de la participation financière.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- **D'AUTORISER** l'engagement des travaux.
- **D'EFFECTUER** la demande de la participation auprès de la CCAC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le MAIRE,

MAIRIE DE NERAC
47600

Le SECRETAIRE DE SEANCE,